

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

VILLE DE
VALENCE

**Objet : REUNION D'ECHANGES PLU –
TAMBOUR - CHAMBERLIERE**

Date : JEUDI 23 SEPTEMBRE

La réunion publique s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Souignac : Il rappelle la démarche de concertation engagée depuis l'été 2020, et l'impact des échanges avec les habitants dans la construction du PADD. Il précise que l'objectif de la réunion est de présenter le PADD, avant de se lancer dans l'écriture des pièces réglementaires.
- Présentation des axes du PLU par M. Souignac
- Présentation par les représentants du bureau d'études et des services techniques de la ville de la déclinaison du PADD en orientations et actions, et des possibilités de traductions réglementaires pouvant être réalisées
- Echanges avec les participants
- Conclusion par M. Souignac : Il présente le calendrier à venir, avec une première validation de projet en décembre et une année 2022 durant laquelle seront consultés les administrations mais aussi la population via une enquête publique. Il invite également les participants à se saisir des moyens de concertation à leur disposition : registres, adresse mail, permanence technique assurée le lendemain dans l'équipement de quartier, permanence élu hebdomadaire, etc

Sont reprises ci-après les questions et réponses, dans l'ordre dans lequel elles ont été évoquées lors de la rencontre :

Questions / Remarques	Réponse
L'OAP mobilité sera-t-elle réglementaire	L'OAP est un document réglementaire mais qui a une portée moins contraignante que le règlement. En l'espèce, elle vise à apporter une vision qualitative du stationnement, en complément du volet quantitatif régi par le règlement.
Quelle application du coefficient de naturalité sur l'existant ?	Le coefficient ne s'appliquera que pour l'avenir. Pour les quartiers ne comprenant que peu de constructions, le rafraichissement pourra passer par les efforts sur les aménagements publics. Concernant les logements mêmes, l'enjeu va plus porter sur les rénovations thermiques et énergétiques.
Comment va être développée la zone de Mozart ? La densification des ZA est-elle envisagée	La partie sud de la route de Montélier sera étendue à court et moyen terme. La partie nord est quant à elle ciblée à long terme, quand la partie sud sera urbanisée. Sur l'existant, un travail a été fait concernant le potentiel existant

	en densification, sur le même modèle que pour l'habitat. Les règles de hauteur et implantation permettront également la densification.
Qu'est-il prévu pour améliorer l'entrée de ville et les circulations douces sur l'avenue de Romans ?	Les grandes orientations précisent le traitement des entrées de ville, la mise en œuvre opérationnelle relève de la politique publique de voirie. Sur le haut de l'avenue de Romans, les études sont prêtes mais il manque les financements qui permettraient de mettre en œuvre les travaux de ces vrais boulevards urbains. Le parking près de Casino appartient à la ville, le souhait était de le vendre à Casino pour obtenir des financements dédiés à la requalification de l'avenue de Romans. Ce projet n'a pas abouti, les discussions sont en suspens.
Peut-on imposer du stationnement en sous terrain ?	Le règlement peut contenir cette disposition.

